



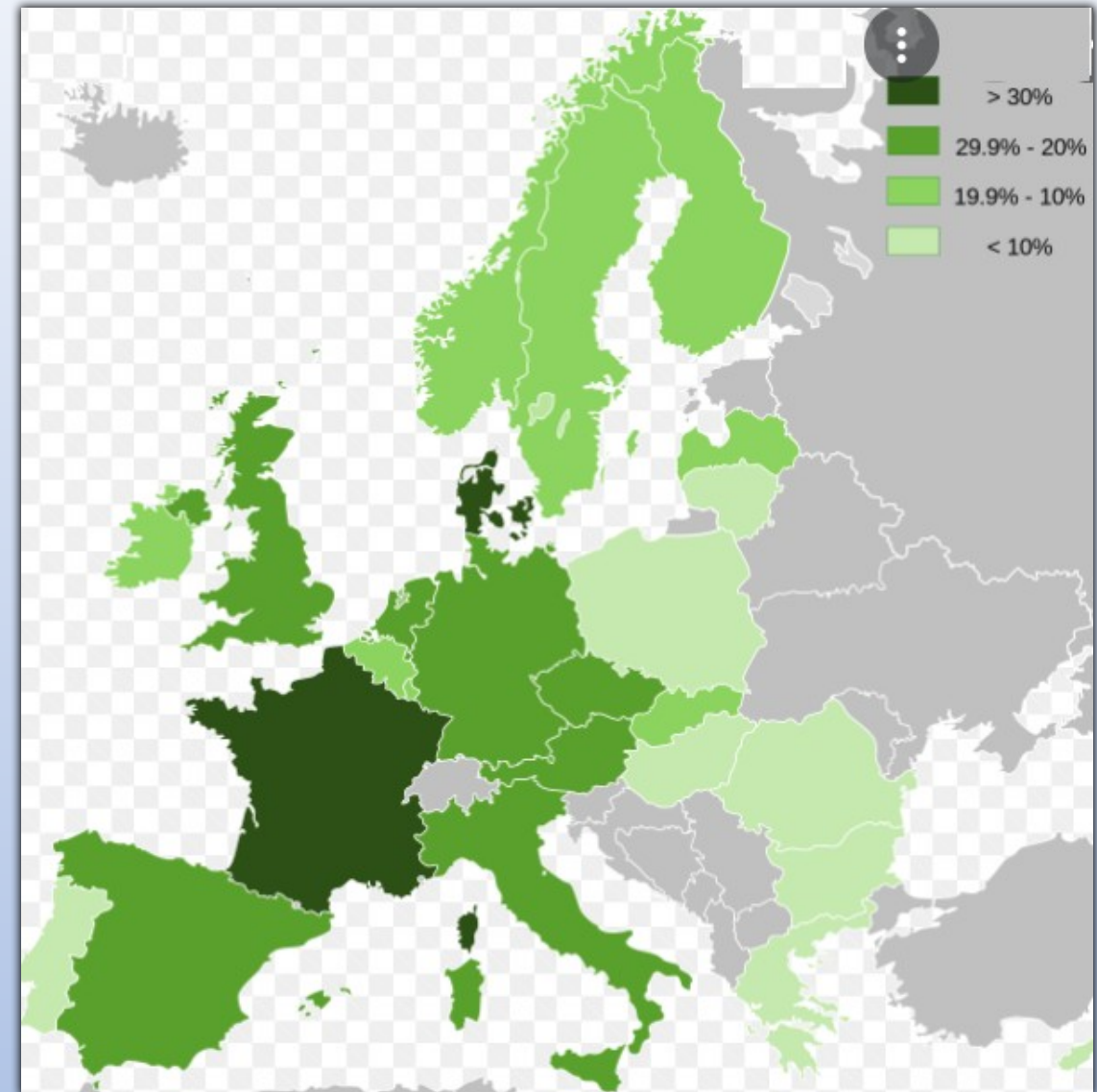
Le cannabis/THC et ses principaux méfaits

Professeur Jean Costentin

8 images - Cliquez à votre rythme

Le cannabis : une drogue très addictive

Piégeant 20% de ceux
qui l'ont expérimenté
avec 1.500.000
consommateurs réguliers
malgré sa prohibition,
les Français en sont les tout
premiers consommateurs
Européens



Le cannabis est toxique pour le cerveau



Drogue de la **crétinisation**, elle perturbe la mémoire, la cognition

Elle induit désintérêt, aboulie, amotivation, renoncement, **incurie**

Elle induit une **ivresse** (avec des risques routiers, professionnels, sociaux)

Désinhibitrice (avec prises de risques et **passages à des actes normalement réprimés**)

Anxiogène au long cours

Elle intensifie au long cours les états dépressifs (et leurs **risques suicidaires**)

Elle induit ou révèle ou aggrave la schizophrénie (**folie**)

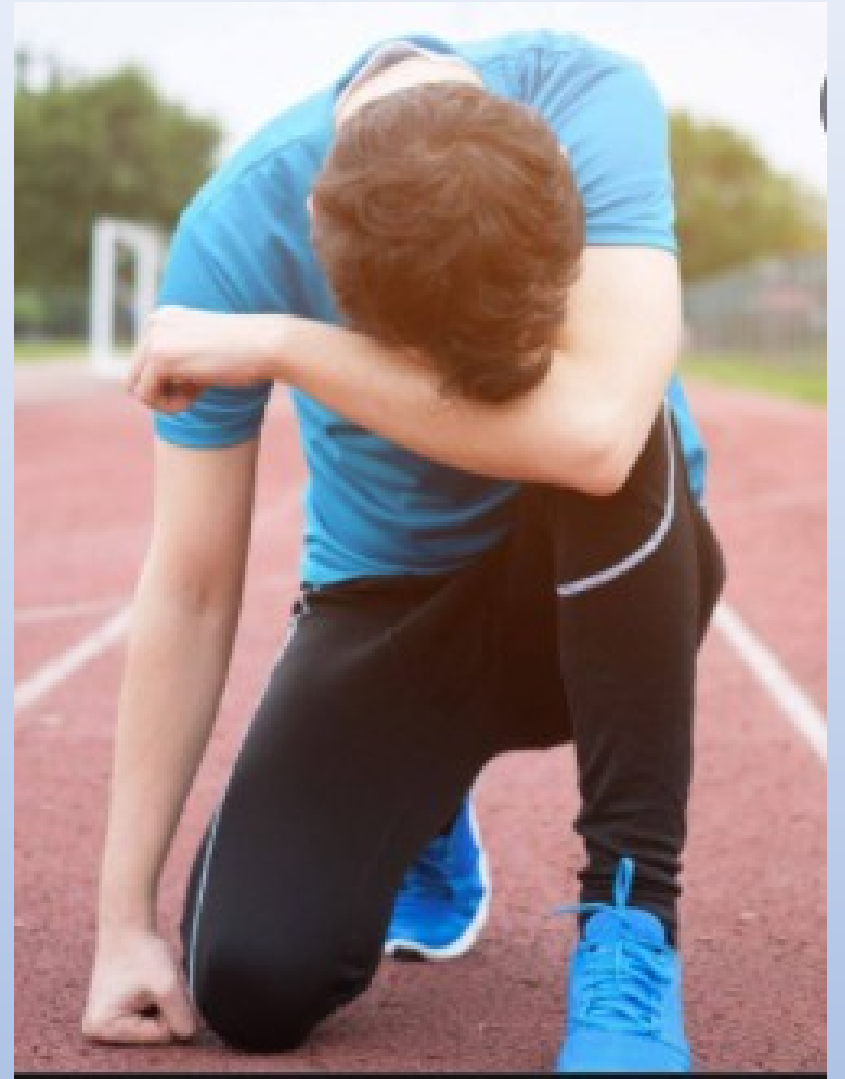
Elle incite à **l'adjonction d'autres drogues** (polytoxicomanies).

Le cannabis est toxique pour le corps

Le cannabis fumé est **plus toxique que le tabac** en générant **6 à 8 fois plus de goudrons cancérigènes** (*larynx, appareil respiratoire*) et d'oxyde de carbone (*qui trouble l'apport, par l'hémoglobine, de l'oxygène aux tissus*).

Sa toxicité cardiovasculaire se traduit par des **infarctus du myocarde**, dont il est la 3ème cause de déclenchement des artérites des membres inférieurs, des accidents vasculaires cérébraux.

Il est immunodépresseur.



Le cannabis est toxique pour l'enfant conçu



Des individus en âge de procréer qui exposent leurs gamètes au THC du cannabis, par des mécanismes épigénétiques, risquent de **concevoir des enfants porteurs de malformations**, d'une vulnérabilité aux toxicomanies, de déficits de leurs capacités cognitives ou encore immunitaires.

Les grossesses « sous cannabis » sont abrégées, avec des **nouveaux nés hypotrophiques, à plus grand risque de mort subite**, ou d'hyperactivité avec déficit de l'attention et qui présentent un **retard de leur développement** psychomoteur.

En conclusion

C'est en **méconnaissance** de cela
(*sinon ce serait criminel*)

qu'un nombre croissant de nos concitoyens se déclare en faveur de
la légalisation de cette drogue !



Voudraient-ils ajouter
d'autres victimes aux
75.000 morts annuels du tabac,
aux 41.000 morts de l'alcool,



aux handicaps dus à ces deux drogues légales
dont on est incapable de contenir les méfaits,
en faisant exploser en outre le nombre des victimes
des maladies psychiatriques ?



Jean COSTENTIN est membre des Académies Nationales de Médecine et de Pharmacie.

Professeur en pharmacologie à la faculté de Rouen,
Il dirige une unité de recherche de neuropsychopharmacologie associée au CNRS.

Président du C N P E R T

(Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches en Toxicomanie)

Ce diaporama est libre de droits

Vous pouvez le diffuser à qui vous le souhaitez